

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Daniel CROISY, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND, Mme Renée ANDRE, Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Catherine FLAMAND
Excusés : Mme Mathilde MIGNOT, M. Pascal PERREAUD, Mme Fabienne CONVERT,
Le compte rendu du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Le permis de construire de U LOGISTIQUE est en cours d'instruction

VOIRIE

Me reprofilage en enrobé du chemin des Grandes Teppes et du Chemin des fougères (du carrefour avec les Grandes Teppes, jusqu'au passage à niveau) sera exécuté le 7 mars si la météo le permet.

Lotissement les Prés de Saint Just : l'enrobé de la voirie est réalisé. Le lotisseur demandait la participation financière de la commune pour la plus-value de l'éclairage public avec des leds et non pas en lampes mercure. Après échanges entre le Maire, l'aménageur et le SIEA, l'éclairage du lotissement se fera bien par leds, sur des mâts de 4 m (couleur vert Réséda RAL 6011), à la charge du lotisseur, ainsi que la signalisation routière verticale et les marquages au sol. Et ceci, sans plus-value financière.

L'aménageur doit maintenant s'assurer de la conformité des réseaux et de la voirie et demander la réception des travaux avant un possible transfert dans le domaine public communal. Une rencontre a déjà eu lieu à ce sujet, en mairie avec le président de l'association des co-lotis.

MUR DU CIMETIERE

Mateo RIGNANESE présente la consultation qui a été envoyée à 3 entreprises pour supprimer la haie et le grillage du cimetière et les remplacer par un mur similaire à celui existant.

Les 3 entreprises ont répondu, le moins disant est choisi, entreprise Batimat01 de Saint Just pour 12 634.20 € TTC. Les travaux seront exécutés en mai.

ASSURANCE

Le maire expose.

Groupama a adressé un chèque bancaire à la commune pour la réparation du mur du cimetière (réparation prévue courant mars). La trésorerie demande que le maire soit habilité à encaisser les remboursements d'assurance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à passer ou modifier des contrats d'assurance, à encaisser les remboursements des assurances, suite à sinistres.

INAUGURATION ROSEPOMMIER

La réception aura lieu le samedi 6 avril à 10 h, toute la population est invitée.

ECOLE

L'Inspection Académique a confirmé l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la rentrée de septembre 2019.

Il est prévu d'aménager les locaux de la façon suivante : la salle de motricité deviendra la garderie, ce qui évitera la présence dans le préau intérieur, des parents amenant ou venant chercher les enfants. Une étude acoustique est lancée pour l'insonorisation de ce préau.

La chaudière a été changée pendant les vacances de février. Elle permettra de maîtriser les dépenses d'énergie.

RYTHMES SCOLAIRES :

Audrey MARIE et Patrick LEVET présentent le compte-rendu du Conseil d'Ecole le 07 février dernier, au cours duquel, a eu lieu un vote sur l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours ou 4 jours et demi par semaine.

Au cours de ce vote, l'Education Nationale disposait de 5 voix, les parents d'élèves 3 voix (1 par classe) la commune 2 voix.

Le résultat donne 6 voix pour le passage à 4 jours, 4 voix pour le maintien à 4.5 jours, se répartissant comme suit ; pour : 4 enseignants, 1 DDEN, 1 parent d'élève ; contre : 2 parents d'élèves, 2 élus.

Les élus spécifient qu'à aucun moment, ils ont été avisés de la présence de 2 représentants supplémentaires de l'Education Nationale (Mme Verne DDEN, Mme Gagaa enseignante déchargée de la directrice), ce qui déséquilibre le vote, l'Education Nationale possède la moitié des voix.

M le Maire rappelle que lors de la rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie de secteur, celle-ci était favorable aux 4.5 jours, pour le développement de l'enfant.

Le Conseil Municipal est appelé à voter, son avis et celui du conseil d'école seront transmis à l'Inspection Académique qui statuera.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien de la semaine de 4.5 jours, motive sa décision pour les raisons suivantes : mise en avant de l'intérêt de l'enfant, pérennité du vote de janvier 2018, la loi prévoit 9 demies-journées et le Ministre prône le pragmatisme, l'organisation du temps de travail des agents communaux employés à l'école.

Un courrier demandant une explication sur les votes au sein du conseil d'école, et présentant les arguments de la commune sera envoyé à l'Inspection Académique, sans remettre en cause la valeur professionnelle de l'équipe enseignante.

CA3B : VOIE VERTE ET PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

Lors de la réunion du Pôle Territorial de Ceyzériat le 13 février, il a été évoqué, par le Maire de Ceyzériat, vice-président du pôle territorial de CA3B, un projet de piste cyclable reliant Ceyzériat à Bouvent en longeant la RD 979, ce qui doublerait le projet de Voie Verte en cours d'étude par la CA3B.

Madame BONNET présente à la réunion du 18 janvier à CA3B, avait également fait part de son désaccord à ce projet, ce qui n'avait pas été retranscrit dans le compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion n'en faisant pas état, Monsieur le Maire et Madame Yvette Bonnet ont tous deux demandé que les comptes rendus respectifs soient rectifiés dans ce sens.

BUDGET PRIMITIF 2019

Patrick LEVET expose les dépenses d'investissement qui seront inscrites.

Le Maire précise que pour l'aménagement de la Place de l'Eglise, il faut attendre que l'étude de CA3B, maître d'ouvrage soit terminée pour évaluer le coût et demander une subvention de 15 % au Conseil Départemental. La commune versera un fonds de concours à CA3B.

Il est souhaitable d'inscrire une prévision pour la transition énergétique (passage en leds pour la totalité de l'éclairage public, économies d'énergie sur tous les bâtiments publics). Un bilan énergétique a été réalisé par ALEC.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Audrey MARIE informe le Conseil Municipal que la commission communication en réunion a choisi un prestataire pour la refonte du site obsolète et non actualisable, pour un coût de 2 600 € HT

INFORMATIONS

Expertise mur de la mairie : l'assurance mandate un expert le 12 mars.

Bornes incendie : la SOMEK a établi un devis de 7 501.20 € TTC pour l'entretien et la numérotation des bornes incendie, qui incombe maintenant à la commune. Ce devis a été accepté par le Maire

CAHIER DE DOLEANCES : il a été transmis en Préfecture le 21 février, à la demande du Préfet. Un 2^{ème} cahier est ouvert en mairie

CA3B : l'animatrice Mme PICARD-LEROUX est arrivée au Pôle territorial de Ceyzériat.

Le Grand Fond Bressan remercie la commune pour l'organisation du semi-marathon du 09 février

AMF01 Monsieur Marc PECHOUX, Maire de TREVoux, succède à Etienne BLANC, à la présidence.

Le Secours Populaire : organise une braderie au centre d'animation le 30 mars. La gratuite de la salle lui est accordée à l'unanimité, s'agissant d'une opération caritative.

Rocade Sud-Est : la section comprise entre le rond-point de Montagnat et celui sur la RD 979, devrait être ouverte dans les 2 sens de circulation fin avril, sans attendre l'ouverture totale de la déviation

Secrétariat de mairie : le poste de remplaçante est vacant, une candidate se présente le 02 mars.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 20 h